

**COMMUNE DE GENNES**

*Nombre de Conseillers :*  
*En exercice : 12*

*Présents : 8*  
*Votants : 9*

*Date de convocation :*  
*02/12/2025*

*Date d'affichage :*  
*10/12/2025*

**DELIBERATION**

**Le huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes**, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

**Membres présents :** Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Anne-Sophie PARRIAUX, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.

**Membres excusés :** Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY

**Membres absents :** Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

**Participait également :**

**Secrétaire de séance :** Agnès SANCEY-FOURNEROT

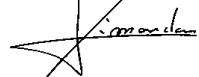
➤ **251205 : Zone artisanale - Cession de terrain à GBM**

En complément de la précédente délibération n° 230907 du 14 septembre 2023, et de la précédente délibération n°251107 du 3 novembre 2025 et l'exposé du maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la cession du terrain (parcelle AA n°155 pour une contenance de 6243 m<sup>2</sup>) à Grand Besançon Métropole, qui exerce désormais la compétence des aménagements de zones d'activité économique.

GBM se porte acquéreur de la parcelle communale au prix de 89 136 €. (Courrier de GBM et bilan des dépenses joints à la présente délibération).

Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint sont chargés de toutes démarches en ce sens, et de signer la vente notariée avec la Présidente de GBM.

Le maire  
Jean SIMONDON



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture